



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2021

n°2021/002

Le jeudi vingt-cinq mars deux-mille-vingt et un à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe BOUILLON, Mélanie BOULANGER, Claudine BRIFFARD, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Éric HERBET, Laurent JACQUES, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Anne-Émilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Jean-Marc VASSE (départ à 15h30), Martine VIALA (départ à 16h00), Jean-Claude WEISS.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND à Madame Blandine LEFEBVRE
- Monsieur Bastien CORITON à Madame Annic DESSAUX
- Monsieur Martial OBIN à Monsieur Christophe BOUILLON
- Monsieur François ROGER à Madame Martine VIALA
- Monsieur Jean-Marc VASSE à Madame Marie-Françoise LOISON (à partir de 15h30)

ETAIENT ABSENTS :

- Madame Martine VIALA (à partir de 16h00)
- Monsieur François ROGER (à partir de 16h00, départ de Madame Martine VIALA qui avait procuration)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CHOMANT

Monsieur Bruno ANNE, Receveur du Centre de Gestion participait à la réunion.

Antoine AMELINE, Directeur du Centre, Thierry GASNIER, Responsable du Pôle « Finances et Moyens Généraux », et Stéphanie L'HERMITTE, Assistante à la Direction, assistaient également à la réunion.

*
**



Après avoir souhaité la bienvenue à ses collègues et constaté que le quorum était atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle aux administrateurs qu'un rapport supplémentaire leur a été transmis le 23 Mars 2021 suivant la procédure d'urgence. Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité pour que ce titre soit inscrit à l'ordre du jour de la séance.

Le Président invite ensuite les administrateurs à procéder à l'examen de l'ordre du jour.

*
**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2021 – COMPTE-RENDU - APPROBATION

Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 29 Janvier 2021 n'appelant aucune observation de la part des administrateurs, Monsieur WEISS propose de le mettre aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

COOPÉRATION RÉGIONALE – CRÉATION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT – PRÉSENTATION - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve la création d'une nouvelle mission optionnelle ayant pour objet d'offrir la possibilité aux collectivités affiliées et non affiliées de bénéficier d'un référent mutualisé pour le signalement, dans le cadre du décret n°2020-256 du 13 mars 2020, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes,
- approuve la gestion du dispositif à mettre en œuvre dans un cadre coopératif entre les cinq Centres de Gestion Normands, suivant les modalités décrites dans le rapport présenté en séance,
- approuve les termes des conventions à conclure entre les CDG 14, 27, 50, 61 et 76, dont les projets sont joints au rapport présenté en séance,
- autorise le Président à signer les conventions à intervenir et à engager toutes démarches utiles à la mise en œuvre de ce dispositif mutualisé.

CENTRE DE GESTION – POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES – BILAN 2020

Le Conseil d'Administration prend acte de la présentation du bilan 2020 des ressources humaines du Centre de Gestion.



CENTRE DE GESTION – COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES – REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES – MODIFICATION - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne son accord pour la permutation de Messieurs Jean-François MAYER et Martial OBIN au sein des Commissions Administratives Paritaires A et C dont la liste des représentants élus est désormais la suivante :

Commission Administrative Paritaire de Catégorie A

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------------|------------------|
| Jean-Claude WEISS | François ROGER |
| Marie-Françoise LOISON | Annic DESSAUX |
| Françoise UNDERWOOD | Martine VIALA |
| Jean CHOMANT | Kamel BELGHACHEM |
| Jean-Marie ROYER | Martial OBIN |
| Anne-Émilie RAVACHE | Joëlle DOUBET |

Commission Administrative Paritaire de Catégorie C

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------------|-----------------------|
| Jean-Claude WEISS | François ROGER |
| Marie-Françoise LOISON | Annic DESSAUX |
| Imelda VANDECANDELAERE | Blandine LEFEBVRE |
| Pierre PELTIER | Jean-Marie TABESSE |
| Michel BARBIER | Jean CHOMANT |
| Mélanie BOULANGER | Marie-Claude BEAUFILS |
| Patrick CALLAIS | Jean-François MAYER |
| Claude LEUMAIRE | Pascale GALAIS |

CENTRE DE GESTION – MISE EN CONCURRENCE – BILAN DE L'EXERCICE 2020 - INFORMATION

Le Conseil d'Administration prend acte du bilan des procédures de mise en concurrence intervenues au cours de l'année 2020.



CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2020 – COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, délibérant sous la Présidence de Monsieur CHOMANT, doyen du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Claude WEISS, Président, ayant quitté la séance :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2020 à Monsieur le Président,
- Constate les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2020.

CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2020 – COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET OPÉRATIONS DE CONCOURS INTER-RÉGIONALES - APPROBATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, délibérant sous la Présidence de Monsieur CHOMANT, doyen du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Claude WEISS, Président, ayant quitté la séance :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe « Opérations de concours inter-régionales » à Monsieur le Président,
- Constate les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2020.

CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2020 – COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET FMPE DE CATÉGORIE A - APPROBATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, délibérant sous la Présidence de Monsieur CHOMANT, doyen du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Claude WEISS, Président, ayant quitté la séance :



- Donne acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe « FMPE de catégorie A » à Monsieur le Président,
- Constate les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2020.

CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2020 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DU CENTRE - APPROBATION

Le Conseil d'Administration déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur du Centre de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CENTRE DE GESTION – RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 – AFFECTATION - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exécution de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- En totalité en report à la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2021, soit à hauteur de 4 571 315,18 €,
- En totalité en report à la section de fonctionnement du budget annexe « Gestion des FMPE de catégorie A » de l'exercice 2021, soit à hauteur de 551 329,91 €,
- En totalité en report à la section de fonctionnement du budget annexe « Opérations concours inter-régionales » de l'exercice 2021, soit à hauteur de 1 166 082,19 €.

CENTRE DE GESTION – BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le budget primitif principal 2021 du Centre de Gestion, dont l'équilibre s'établit ainsi :



| | DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Section de Fonctionnement | | Par rapport au BP 2020 | | Par rapport au BP 2020 |
| - Mouvements réels | 7 541 980.00 € | +1.30% | 7 451 592.00 € | +7.75% |
| - Mouvements d'ordre | 230 153.30 € | +51.67% | 792.10 € | 0.00% |
| Total mouvements 2021 | 7 772 133.30 | + 2.31% | 7 452 384,10 € | +7.75% |
| - Report 2020 | | | 4 751 315,18 € | |
| Total | 7 772 133.30 € | | 12 203 699,28 € | |

| | DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| Section d'Investissement | | Par rapport au BP 2020 | | Par rapport au BP 2020 |
| - Mouvements réels | 456 385.20 € | -1,00% | 227 024.00 € | -76.99% |
| - Mouvements d'ordre | 792.10 € | | 230 153.30 € | +51.67% |
| Total mouvements 2021 | 457 177.30 € | -1,00% | 457 177.30 € | -59.84% |
| - Restes à réaliser 2020 | 116 220.58 € | | | |
| - Report 2020 | | | 2 184 681.88 € | |
| Total | 573 397.88 € | | 2 641 859.18 € | |

CENTRE DE GESTION – BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET OPÉRATIONS DE CONCOURS INTER-RÉGIONALES - APPROBATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le budget primitif annexe « Opérations de concours inter-régionales » 2021 du Centre de Gestion, dont l'équilibre s'établit ainsi :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Mouvements réels | 1 548 207.00€ | 1 208 207.00 € |
| Reprise de l'excédent constaté au compte administratif 2020 | | 1 166 082.19 € |
| Total | 1 548 207.00 € | 2 374 289.19 € |



CENTRE DE GESTION – BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET FMPE DE CATÉGORIE A - APPROBATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le budget primitif annexe « Gestion FMPE de catégorie A » 2021 du Centre de Gestion, dont l'équilibre s'établit ainsi :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---|---------------------|---------------------|
| Section de Fonctionnement | | |
| Mouvements réels | 333 771.00 € | 333 771.00 € |
| Reprise de l'excédent constaté au compte administratif 2020 | | 551 329.91 € |
| | ----- | ----- |
| Total | 333 771.00 € | 885 100.91 € |

CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2021 – TAUX DES COTISATIONS - ADOPTION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, confirme la délibération du 29 janvier 2021 et fixe, pour l'exercice budgétaire 2021, les taux de cotisation de la façon suivante :

- Cotisation obligatoire : 0,60 %
- Cotisation additionnelle : 0,10 %

CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2021 – SUBVENTION AUX ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- de confirmer le principe d'une actualisation annuelle de l'indemnité de remplacement attribuée à chaque organisation syndicale représentée au CT Intercommunal et/ou disposant d'au moins une voix au CSFPT, à hauteur de 1,5% pour l'exercice 2021,
- de valider dans cette hypothèse, la répartition de l'affectation 2021 (avec arrondis) dont les modalités sont précisées ci-avant

| | |
|------------------|---------|
| CGT : | 7 390 € |
| CFDT : | 5 637 € |
| FO : | 2 550 € |
| CFTC : | 2 521 € |
| FSU : | 1 743 € |
| UNSA : | 1 093 € |
| FA-FPT : | 1 093 € |
| SUD-SOLIDAIRES : | 1 093 € |



- d'imputer la dépense correspondante de 23 120 € au budget de l'exercice 2021.

CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2021 – COTISATION A LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION (FNCDG) - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget primitif 2021, le montant de la cotisation à la Fédération Nationale des Centres de Gestion, soit 18.463,50 €, et de verser cette somme dès lors que l'appel de fonds aura été transmis au Centre de Gestion.

CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2021 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DES CENTRES DE GESTION (ANDCDG) - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'attribuer au titre de l'année 2021 une subvention de 1000 € à l'ANDCDG.

CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2021 – POLITIQUE D'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DU PERSONNEL – PARTICIPATIONS FINANCIÈRES - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- de confier en 2021, conformément à la délibération du 26 novembre 2020, une partie des prestations d'action sociale à destination des agents du Centre de Gestion en activité et retraités à l'Association Départementale d'Action Sociale de la Seine-Maritime (A-D-A-S) dont les prestations sont retracées dans le règlement des prestations 2021,
- d'autoriser le versement de la participation 2021 du centre de Gestion à l'A-D-A-S, soit 24 101.41 €, cette participation étant imputée sur les crédits figurant au chapitre 012 article 6458 (cotisations – autres organismes) du budget primitif 2021,
- d'autoriser le Président à procéder au versement direct de prestations d'action sociale au titre des séjours d'enfants, dans la limite du coût des séjours,
- de confirmer, à hauteur de 4,10 €/titre, la participation du Centre de Gestion au financement de la politique de restauration du personnel, soit pour 2021, une charge nette prévisionnelle de 68 769 €,
- de confirmer la participation du Centre de Gestion, à hauteur de 10,25 € par agent et par mois, à la couverture du risque prévoyance pour les seuls agents adhérant à la convention de participation signée avec la MNT, soit au 1^{er} Janvier 2021, 63 agents, la dépense prévisionnelle étant estimée, charges patronales comprises, à 8 209 €.



**CENTRE DE GESTION – EXERCICE 2021 – SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL -
AUTORISATION**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- de maintenir le montant unitaire par adhérent de l'amicale du personnel à 370 €,
- d'attribuer pour 2021, une subvention à l'Amicale du Personnel du Centre de Gestion d'un montant de 31.450 €, soit le montant sollicité par l'amicale du personnel,
- d'autoriser le versement de cette subvention selon les modalités définies par la convention d'objectif du 20 Mars 2018, devenue effective le 07 Mai 2018.

**CENTRE DE GESTION – PÔLE « EMPLOI TERRITORIAL » - SERVICE « CONCOURS ET EXAMENS
PROFESSIONNELS » - PROGRAMMATION 2022 - AUTORISATION**

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- De valider l'offre des concours et examens professionnels du « GRAND OUEST » pour la période 2021/2022 telle qu'elle est formalisée par le calendrier de programmation des épreuves des concours et examens professionnels présenté en annexe 2 du rapport présenté en séance,
- D'autoriser le Centre de Gestion de la Seine-Maritime à être organisateur des concours et examens professionnels suivants en 2022 :
 - concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
 - examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
 - concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
 - Examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe (promotion interne) ;
 - Examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe (avancement de grade) ;
 - Examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe (avancement de grade) ;
 - Concours d'éducateur de jeunes enfants de seconde classe ;
 - Concours de gardien brigadier de police municipale ;
 - Concours d'assistant et d'assistant principal de 2^{ème} classe d'enseignement artistique.

**CENTRE DE GESTION – BILAN SOCIAL 2019 DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS
TERRITORIAUX DE SEINE-MARITIME – RÉSULTATS - INFORMATION**

Le Conseil d'Administration prend acte des résultats du bilan social 2019 ainsi que des synthèses thématiques issues du bilan social.



CENTRE DE GESTION – PÔLE « SANTÉ/PRÉVENTION » - CENTRES DE VISITES MÉDICALES ET ENTRETIENS INFIRMIERS – RELOCALISATION – INFORMATION ET AVIS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve l'occupation à titre onéreux d'un local dédié situé à Dieppe, 45 rue d'Écosse, d'une superficie de 56m², moyennant une redevance mensuelle de 391 € charges comprises (hors ménage),
- approuve la convention d'occupation de ce local à intervenir avec le Département de la Seine-Maritime, propriétaire des lieux,
- autorise le Président à signer la convention à intervenir d'une durée minimum de 10 années,
- autorise le versement au Département de la Seine-Maritime d'une participation financière de 15 000 € à la réalisation des travaux d'aménagement du local, sous maîtrise d'ouvrage du Département, et suivant les préconisations des services du Centre de Gestion,
- autorise l'occupation à titre gracieux d'un local partagé situé à Fécamp, 3 Rue Henri Dunant, d'une superficie de 21m², appartenant à la Ville de Fécamp,
- approuve la convention d'occupation de ce local avec la Ville de Fécamp, propriétaire du lieu,
- autorise le Président à signer la convention à intervenir,
- autorise le paiement des charges de fonctionnement de ce local calculées au prorata des surfaces et du temps d'occupation.

CENTRE DE GESTION – PÔLE « SANTÉ/PRÉVENTION » - CONVENTIONNEMENT DES SERVICES DE L'ÉTAT A LA MISSION « SANTÉ/PRÉVENTION » - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la prise en charge par le service de médecine préventive d'un maximum de 1 300 agents des services déconcentrés de l'Etat affectés dans le département de la Seine-Maritime, et, le cas échéant, dans celui de l'Eure sous réserve d'un accord préalable du CDG 27 qui dispose également d'un service de médecine préventive,
- D'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec le Préfet de la Seine-Maritime ou son représentant délégué,
- D'appliquer pour chaque agent de l'Etat pris en charge le tarif voté par le Conseil d'Administration pour les collectivités non affiliées, soit au titre de l'année 2021 un montant de 85,60 € par an et par agent, calculé le cas échéant au prorata temporis en fonction de la date de prise en charge,



- D'appliquer pendant toute la durée de la convention les tarifs votés chaque année par le Conseil d'Administration.

CENTRE DE GESTION – FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ – ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT INITIÉ PAR L'UGAP - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- D'inscrire le Centre de Gestion dans la procédure engagée par l'UGAP, pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, destinée aux besoins de notre établissement pour le fonctionnement de son siège,
- D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes à intervenir avec l'UGAP et ayant pour objet « la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés » passé sur le fondement d'accords-cadres par l'UGAP.

*
**

Monsieur WEISS précise aux membres de l'assemblée que la prochaine séance du Conseil d'Administration est prévue le Jeudi 24 Juin 2021 à 14h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Le Président,
Jean-Claude WEISS

